

Municipalité de Lac-Simon

Politique environnementale



Rapport de consultation publique
Août 2014



Sommaire

1. Étapes de la démarche de politique environnementale réalisées à ce jour	1
2. Méthodologie de la consultation publique	2
2.1 Annonce de la consultation publique	2
2.2 Déroulement de la soirée	2
2.3 Réception des mémoires	2
3. Les principaux points soulevés lors de la séance de consultation publique.....	3
4. Les prochaines étapes	7
Annexe 1	8

1. Étapes de la démarche de politique environnementale réalisées à ce jour

Ce rapport présente l'étape de consultation publique réalisée dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique environnementale de Lac-Simon. Cette étape est un complément primordial à l'ensemble des travaux de recherche et de rédaction qui ont été menés par l'organisme Projets Citoyens Québec en collaboration avec la Municipalité de Lac-Simon.

Jusqu'à présent, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Le développement d'un portrait environnemental couvrant l'analyse de sept secteurs environnementaux clés : l'eau, l'air, le sol, la gestion interne municipale, les matières résiduelles, la biodiversité et la qualité de vie;
- La tenue d'un sondage mené auprès des principaux services municipaux de Lac-Simon, personnalisé en fonction du service, afin de valider et de compléter le portrait environnemental et de mieux connaître les attentes de la Municipalité quant à la mise en place d'initiatives visant à améliorer la qualité de l'environnement;
- L'identification d'enjeux clés et de recommandations en vue de proposer une première structure de la politique environnementale;
- La rédaction d'une version préliminaire de la politique environnementale comportant, en plus du portrait, les intitulés de la mission de Lac-Simon, les principes directeurs et les objectifs à long terme;
- L'organisation d'une séance de consultation publique, qui s'est tenue le 16 août 2014 dans les locaux de la salle communautaire de Chénéville.

2. Méthodologie de la consultation publique

2.1 Annonce de la consultation publique

La Municipalité de Lac-Simon a fait l'annonce de la séance de consultation publique le 30 juillet 2014 via le journal local de la Petite-Nation afin d'inviter la population à y participer. L'avis a également été publié sur le site Internet de la Municipalité et affiché sur les babillards de la Caisse populaire de Chénéville ainsi qu'aux locaux de la municipalité. De plus, via les diverses annonces, les citoyens étaient invités à transmettre leurs commentaires par courriel.

Un résumé de la politique environnementale a ensuite été mis à disposition de la population sur la page Environnement du site Internet de la Municipalité.

2.2 Déroulement de la rencontre

La séance de consultation publique, qui s'est tenue le 16 août 2014 à 10h00, a été animée par Monsieur Sébastien Léonard, président de l'organisme Projets Citoyens Québec (PCQ). 46 citoyens étaient présents lors de la consultation.

Dans un premier temps, M. Léonard a présenté l'organisme PCQ et la démarche de politique environnementale en identifiant, entre autres, les bénéfices et les étapes franchies jusqu'à maintenant. Après avoir discuté des objectifs de la consultation publique et présenté les principes directeurs et les secteurs environnementaux préalablement retenus par la Municipalité, M. Léonard a invité les citoyens présents à s'exprimer sur les enjeux qui les préoccupent et ainsi contribuer à l'approfondissement de la démarche. La séance a duré environ 3 heures et demie.

La section 3 de ce document présente les principales problématiques soulevées et les recommandations émises lors des interventions des participants à la séance de consultation publique. Certaines recommandations seront intégrées à la version finale de la politique environnementale et du plan d'action.

2.3 Réception des mémoires

Les citoyens ont également été invités à transmettre leurs mémoires à la Municipalité. Ceux-ci, d'une longueur maximum de 10 pages, traitant des enjeux environnementaux locaux, servent à soulever des points qui n'auraient pas été traités ou à approfondir les questions discutées durant la séance.

Ainsi, les points portés à l'attention de PCQ par le mémoire qui a été soumis ont été pris en compte et certains seront intégrés à la prochaine version de la politique environnementale et du plan d'action. Le mémoire présenté par l'Association des propriétaires du lac Viceroy est mis en annexe de ce document.

3. Les principaux points soulevés lors de la séance de consultation publique

Les principaux points soulevés lors de la séance de consultation publique sont les suivants :

Eau potable

- Le lac Simon étant le principal réservoir de la communauté, on demande à ce que celui-ci bénéficie d'un statut particulier en matière de protection et de réglementation.
- Des citoyens présents ont souhaité que soit offert, deux fois par an, un service d'analyse de l'eau des lacs, en guise de réseau de surveillance de l'état de ceux-ci, mais également de l'eau potable qui, dans ce dernier cas, serait aux frais des citoyens.

Qualité de l'eau

- Suite aux récents travaux de reprofilage des fossés, des citoyens souhaitent qu'une meilleure évaluation soit faite en regard de la qualité de l'eau au niveau de la baie Groulx, tout comme de la baisse apparente de la circulation de l'eau dans le secteur.

Rives et berges

- Il est souhaité qu'un rapport plus détaillé soit produit quant à l'état actuel des berges des principaux lacs de la région et que de celui-ci découlent des recommandations pouvant être appliquées rapidement afin de mettre un terme aux dommages progressifs auxquels font face nombre de lacs.
- Des citoyens souhaitent que la Municipalité et la MRC alignent leurs politiques de protection des berges, le message pouvant être contradictoire selon l'autorité.
- Certains citoyens voudraient que soit abandonnée la nécessité qu'il y ait une plainte écrite avant que l'inspecteur puisse enquêter sur une situation.
- Certains souhaitent qu'une meilleure politique de gestion du niveau de l'eau soit développée, en lien avec les divers usages nautiques, la problématique de dégradation des berges et de la santé des milieux aquatiques.

Algues bleues

- Il est suggéré par certains citoyens que Projets Citoyens Québec porte une attention particulière aux épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries ayant eu lieu entre 2004 et 2008.

Pêche

- Des citoyens reprochent à la Municipalité le non-encadrement de la pêche blanche, qui est source de pollution aquatique pour le lac Simon et pour les terrains adjacents aux sites de pêche.

Fossés et ruissellement

- Il est suggéré qu'une attention particulière soit portée à la gestion des fossés, tant au niveau de leur entretien par l'application de la méthode du tiers inférieur que de l'installation de bassins de rétention des sédiments.

- Le secteur Viceroy ayant récemment été victime d'un chablis et étant sous l'autorisation de droits de coupe, il devrait être considéré par la Municipalité comme un secteur problématique en matière de ruissellement. Certains citoyens trouvent que celui-ci devrait profiter d'efforts de reboisement plus soutenus, mais également de sa soustraction aux droits de coupe pouvant être autorisés par le MERN et ainsi limiter le ruissellement aux abords du lac.
- Des citoyens ont suggéré que les politiques de gestion des eaux de ruissellement devraient automatiquement inclure l'installation de cuves de rétention lors de tout travail de reprofilage ou d'entretien. Des vidanges régulières devraient également être prévues.

Déneigement

- Des citoyens souhaiteraient que la gestion du déneigement fasse en sorte d'éviter que la neige soit accumulée à proximité des cours d'eau.

Réglementation

- Il serait bon que la Municipalité fasse usage de moyens légaux afin de s'assurer que la réglementation soit respectée dans les cas de récidive d'infractions ou de non-collaboration.
- Les citoyens présents ont émis le souhait qu'il y ait une plus grande vigilance en matière de réglementation nautique et que le support de la Sûreté du Québec soit sollicité afin d'augmenter le niveau de pression sur les plaisanciers récalcitrants. Trois éléments sont ressortis : vitesse, bruit et sécurité.
- Certains citoyens ont souligné les bienfaits qu'aurait un couplage de la réglementation des usages nautiques avec celle de Ripon dans le cas du lac Viceroy.
- La location de chalets devrait être limitée par une réglementation.
- Des citoyens souhaitent que la vitesse de la circulation soit abaissée à 30 km/h dans le secteur du pont Barrière, de la plage et à proximité de l'hôtel de ville.
- Certains considèrent qu'il y a un manque de personnel et une mauvaise organisation du travail au sein de l'administration municipale, ce qui empêcherait un renforcement de la réglementation environnementale sur le territoire.

Étude comparative

- Certains citoyens souhaitent que l'administration inclue une étude comparative des meilleures pratiques en matière de gestion environnementale pour des municipalités de même taille.

Association riveraine

- Des citoyens suggèrent un rapprochement entre l'Association des propriétaires du lac Simon et les autorités municipales.

Arbres

- Il a été fait mention par certains citoyens que, dans le cas de la gestion de la coupe d'arbres, l'octroi et la remise de permis puissent faire preuve d'une meilleure analyse des règles en fonction de la diversité des cas possibles.

- Il a été souligné qu'une politique formelle de l'arbre devrait être développée et adoptée par la Municipalité.

Milieus humides

- Des citoyens ont souligné leur volonté que le rapport réalisé par le Groupe Hémisphères¹ puisse être intégré dans son entièreté aux travaux de rédaction de la politique environnementale.
- Il a été demandé qu'une politique spécifique soit adoptée en matière de milieux humides, au sein de laquelle devrait être inclus un registre précis des zones devant être protégées. De plus, des citoyens ont proposé que la Municipalité s'inspire de la politique développée en ce sens par la Ville de Gatineau.
- Certains citoyens souhaitent qu'une superficie de 0,3 hectare soit considérée comme étant minimale en matière de préservation des milieux humides.

Conservation

- Certains citoyens ont exprimé le souhait que certaines zones soient identifiées comme étant des zones naturelles et que celles-ci soient protégées de tout développement, en soutien à la qualité de l'eau et à la richesse écologique.
- Il a été suggéré qu'une grille d'usage des territoires et du développement soit officialisée, et ce, en tenant compte de la protection des zones fauniques, du paysage et des milieux humides.

Nuisances

- Il est souhaité que la Municipalité puisse se doter d'une meilleure méthodologie de gestion des nuisances et des problématiques qui lui sont rapportées, afin qu'elle puisse traiter les dossiers avec plus d'efficacité.
- Certains propriétaires reprochent le manque de signalisation en matière de propriété privée concernant l'accès aux îles, utilisées comme dépotoirs ou comme toilettes en plein air durant l'été.
- Des citoyens souhaitent que soient enchâssées dans la réglementation de Lac-Simon des distances minimales de chasse et de tir devant être respectées par rapport aux zones résidentielles.
- La Municipalité devrait renforcer sa réglementation en matière de nuisances sonores durant le jour, notamment en ce qui a trait au niveau toléré, et ce peu importe d'où provient le bruit (bateaux, voisins, véhicules, etc.).

Sentiers et loisirs

- Les citoyens présents ont indiqué souhaiter qu'un réseau de sentiers soit mis en place afin que les chiens puissent profiter des bénéfices de la marche en sentier avec leurs maîtres.
- Aussi, il serait bon qu'un recensement des parcours soit effectué pour le réseau de sentiers en général.

¹ http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2014/08/MilieusHumides_RapportHemisphere_LacSimon_2010.pdf

- Il est suggéré par des citoyens que le débroussaillage des accotements soit plus régulier afin de faciliter la circulation des cyclistes aux abords de la plage et des autres installations majeures de la municipalité.

Véhicules hors-route

- Des inquiétudes ont été soulevées relativement à la circulation des véhicules motorisés hors-route aux abords du chemin du Tour du Lac. Il est souhaité qu'une meilleure gestion de la situation soit faite, ce qui pourrait s'exprimer par la baisse de la vitesse permise, mais également par une certaine organisation de la circulation des véhicules.

4. Les prochaines étapes

Afin de finaliser la démarche de politique environnementale, les prochaines étapes consistent en :

- La poursuite des recherches sur les enjeux et recommandations soulevés lors de la consultation publique et leur intégration possible dans la politique environnementale;
- La rédaction d'une version finale de la politique environnementale, un document qui guidera la Municipalité de Lac-Simon à moyen et long terme pour la conservation et l'amélioration de l'environnement;
- La rédaction d'un plan d'action pour les cinq prochaines années, un document de travail pour l'administration municipale, qui lui permettra de débiter la mise en œuvre de la politique environnementale à travers une série d'actions concrètes, accompagnées d'un échéancier et de cibles à atteindre, qui fera l'objet d'un bilan annuel;
- L'adoption de la politique environnementale et du plan d'action par le Conseil municipal.

Annexe 1

Mémoire présenté par l'Association des Propriétaires du Lac Viceroy (APLV)



Le 21 août 2014

Monsieur Jacques Maillé, Maire
Municipalité de Lac-Simon

Objet : Consultation publique sur la politique environnementale de Lac-Simon; lettre tenant lieu de mémoire.

Monsieur le maire,

Nous avons assisté, Mme Louise Forcier et moi, à la consultation publique concernant la politique environnementale de la municipalité le 16 août dernier. Suite, à la présentation qui nous a été faite par le représentant de l'organisme Projets Citoyens Québec et à la lecture du document qui nous a été remis, nous en arrivons à formuler les demandes et remarques suivantes :

1. Nous croyons que la politique environnementale du Lac Simon devrait mentionner spécifiquement les plans d'eau inclus dans son territoire, afin de rendre son application plus claire (ex. lac Viceroy, partie nord).
2. Considérant que le taux de renouvellement de l'eau du lac Viceroy est de 9 ans au lieu d'environ 3 mois pour le lac Simon et que de ce fait l'impact de la pollution de l'eau sera beaucoup plus grand sur lac Viceroy; nous vous demandons d'abord de prendre en considération la nature spécifique du lac Viceroy dans l'émission de tout permis.
3. Tout comme au lac Simon, le lac Viceroy est aux prises avec de gros bateaux faisant beaucoup de bruit et des grosses vagues ce qui affecte les berges surtout lorsque le niveau de l'eau est élevé comme c'est le cas cette année; nous demandons votre appui pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'une législation sur la grosseur, la force et le type des bateaux permis sur les lacs voit le jour.
4. Nous vous demandons également de prioriser les poursuites entreprises contre les contrevenants en fonction de l'importance de l'impact de leur action sur l'environnement du lac (ex. coupe d'herbe versus coupe à blanc en bordure du lac).
5. Nous vous demandons de faire pression sur le gouvernement du Québec pour que cessent les coupes à blanc en bordure des lacs Simon et Viceroy incluant celles qui sont effectuées à plus de 10 mètres du plan d'eau mais qui facilitent grandement le lessivage des sols dans le lac.

6. Nous en profitons pour demander votre appui pour que le territoire des lacs Viceroy et Simon soit non seulement considéré comme une zone de villégiature mais que celle-ci soit considérée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec comme une zone de contrainte à l'activité minière ce qui est déjà le cas pour certaines municipalités comme St-Lazare. La municipalité de Lac-Simon devrait également suivre les achats de claims miniers réalisés sur son territoire. L'APLV le fait pour la partie couverte par le bassin-versant du lac Viceroy.
7. Finalement, dans le rapport distribué, à la section 5.1.6 Biodiversité: le lac Viceroy est-il lui aussi désigné site faunique d'intérêt ou est-ce seulement le lac Simon.... si oui, le mentionner ?

Cordialement,

Jean Daoust, président
Association des Propriétaires du Lac Viceroy (APLV)